

CAB

ETS VIERS
www.cab-pieces-auto.com
compta@cab-pieces-auto.com

PIÈCES AUTO

Zone Actipole Les Tours
46400 ST LAURENT LES TOURS
Tél : 05 65 38 25 89

S.A.S. au Capital de 166 300 € - Siret - 488 183 088 00027 - TVA - FR14 488 183 088 00027
COORDONNÉES BANCAIRES : IBAN FR76 3000 4007 2800 0207 0572 571 - BIC BNPAFRPPXXX - RIB 30004 00728 00020705725 71

GAEC CHAMPS DE MONSIEUR

46120 ANGLARS
FRANCE

Facture MAGASIN N° 2025/0500133



Date	Heure	Client	N Intra Communautaire	Rp	Tou	Opérateur	Dépôt	Page
02/05/2025	15:20	62145		2		LUDOVIC	ST LAURENT LES TOURS	1

Référence	Désignation	Quantité	Uf	Brut HT	Remise	Net HT	Montant	T
Bon 0500067 du 02/05/2025 Commande 38301 MAGASIN								
MGA DR8818	ROTULE DIRECTION	1.00	Un	44.16	43	25.171	25.17	2
MGA DR7818	ROTULE DIRECTION	1.00	Un	44.16	43	25.171	25.17	2

Promo sur la Lave Glace été en 5L

Opération pate a joint noir en cartouche

Nouvelles tailles sur les Gants Oranges Nitriles

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation-

Toute pièce rendue entre 3 et 5 MOIS = ABATTEMENT DE 15%

AUCUN RETOUR de pièces après 5 mois

TOUTES PIECES TECHNIQ OUVERTES OU SALES NI REPRIS NI ECHANGE

chq 3794
le 2.05.25

Mode de règlement
Règlement CHEQUE : 60.41
Echéance 02/05/2025
Taux Normal
Totaux en EUROS

Montant ht	Taux	Montant tva	NET A PAYER
50.34	2 20.00	10.07	
50.34		10.07	60.41

--TOUTES NOS CONSIGNES SERONT REMBOURSEES PAR CARTE BLEUE--
LES AVOIRS DE PIECES EGALEMENT

Délai du remboursement sur votre compte 3-4 jours ouvrés

Conditions Générales de vente : Les présentes conditions s'appliquent et prévalent sur les conditions de l'acheteur. Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le Comptoir Automobile Briviste se réserve le droit de reprendre la marchandise livrée et de révoquer, de plein droit, le contrat. Dans tous les cas, le retard de paiement entraînera la suspension immédiate des services et des livraisons. Tout retard de paiement pourra entraîner la facturation d'agios à raison de 1.50% par mois de retard. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé. Pour les professionnels, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera appliquée pour tout retard de paiement. Toute intervention contentieuse donnera lieu à la facturation d'une indemnité de dommages et d'intérêts égale à 25% de la somme impayée. En cas de litige, seuls les tribunaux de commerce de Brive seront réputés compétents.